

L'Unaf favorable au bonus attractivité pour TOUS les professionnels de la Petite enfance

L'Unaf, membre du conseil d'administration de la Cnaf, est favorable au « bonus attractivité » qui permettrait de revaloriser les salaires des professionnels de la Petite Enfance. Elle demande néanmoins que tous les professionnels puissent en bénéficier dès 2024, évitant ainsi un déséquilibre de l'ensemble de ce secteur déjà fragilisé.

Des revalorisations salariales indispensables pour développer le service

Lors de la Commission d'action sociale de la Cnaf, l'Unaf a donné un avis favorable sur la création du « bonus attractivité » dans le cadre du déploiement du Service Public de la Petite Enfance (SPPE). L'Unaf se réjouit, en effet, que la prochaine mise en œuvre de ce bonus permette de revaloriser les salaires des professionnels du secteur de la Petite Enfance dont les conventions collectives ont été renégociées. Cette mesure était d'ailleurs inscrite dans la COG Etat-Cnaf pour laquelle l'Unaf avait voté favorablement.

Ces revalorisations salariales vont pouvoir ainsi contribuer, à la fois, à la reconnaissance de ces professionnels œuvrant chaque jour au bien-être des enfants dans les crèches, et également à enrayer en partie la pénurie de professionnels, qui entraîne des fermetures de crèches ou un « gel des places ».

Il faut rappeler que le manque de places d'accueil de la Petite Enfance est actuellement évalué à 250 000 places, ce qui engendre un stress important pour les familles attendant un enfant, voire un retrait du marché du travail des parents n'ayant pu trouver un mode d'accueil correspondant à leurs besoins.

Moins de la moitié des professionnels hors secteur public seraient concernés

Un vote favorable lors du prochain Conseil d'administration de la Cnaf début avril permettra de rendre effectives les revalorisations de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2024 pour les conventions collectives ayant été renégociées avant le 31 décembre 2023.

Cependant, étant donné le retard des négociations des conventions collectives, cette revalorisation ne concernera, hors secteur public, que les professionnels rattachés à la convention collective Alisfa, c'est-à-dire moins de la moitié d'entre eux.

L'Unaf alerte sur le risque de déstabilisation du secteur qu'engendrerait l'application différenciée de ce bonus. En effet, cette revalorisation partielle pourrait mettre en concurrence les structures pour attirer des professionnels, dans une situation déjà marquée par la pénurie, et serait inéquitable pour les professionnels.

L'Unaf propose une solution pour tous les professionnels de la Petite enfance

Lors des échanges au sein de la Commission d'action sociale, l'Unaf a donc demandé que le « bonus attractivité » soit complété de mesures permettant de revaloriser les salaires de l'ensemble des professionnels de la Petite enfance : **il s'agirait que les CAF soutiennent et accompagnent, de façon transitoire, les structures qui souhaitent revaloriser les salaires de leurs salariés de la Petite enfance, mais dont la convention collective n'a pas encore été renégociée.**

Les parents ont besoin de solutions d'accueil et de professionnels de la Petite enfance pour concilier vie familiale et vie professionnelle. Pour répondre à ce besoin, le secteur de la Petite enfance ne doit pas être encore davantage déstabilisé par une concurrence accrue entre les opérateurs.